

Commune de SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 9 juillet à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT PIERRE DE BELLEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs DEQUIER Gérard – MILLE Sébastien – POLLET Bernard – VILLARD Dominique – VILLARD Michel

Absents : M. BERARD Olivier a donné procuration à M. POLLET Bernard.
Mme DUPONCHEL Magali a donné procuration à M. MILLE Sébastien.
Mme LEFEVRE Mélanie.
M. SAMSON Julien.

Mme POLLET Catherine a été nommé secrétaire de séance.

Convocation du conseil municipal envoyée le 30/06/2020
Affichage de la réunion du conseil municipal le 30/06/2020

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la dernière réunion

En préambule, intervention de Mme Christiane BRUNET et de M. Olivier THEVENET, conseillers départementaux. Ils ont présenté aux élus les différentes missions du conseil départemental et notamment les missions de soutien aux collectivités et aux associations. Ils ont été sollicités par des élus sur les questions des 80 km/h sur la RD1006 et sur l'entretien des ronds-points.

N°2020-037 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION – Abroge et remplace la délibération n° 2020-036 du 9 juin 2020

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir le règlement de la salle d'animation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le nouveau règlement de location de la salle d'animation annexé à la présente délibération.**

N°2020-038 : CONVENTION POUR LA REFACTURATION DES MASQUES COVID-19 ENTRE LE SYNDICAT DES PAYS DE MAURIENNE ET LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat des Pays de Maurienne s'est porté coordonnateur pour les communes et EPCI de la vallée de la Maurienne pour une commande groupée de masques réutilisables dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Le Syndicat des Pays de Maurienne a ainsi établi une convention avec la commune de Saint Pierre de Belleville ayant pour objet la refacturation de cet achat, déduction faite de l'aide de l'état.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.**

N°2020-039 : OBJET : INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE, DESTINATION ET MODE DE VENTE DES COUPES DE L'ANNEE 2021

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur François-Xavier NICOT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après
- **PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation, pour les coupes inscrites
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou de suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (en m3)	Surface (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Justification ONF	Mode de commercialisation
H	IRREGULIERE	330	5.8	2012	2021	Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2020	Vente avec mise en concurrence (sur pied)
C	IRREGULIERE	55	2.4	2020	2021	Report DT AURA lié à la crise sanitaire 2019/2020	Vente avec mise en concurrence (sur pied)
O	IRREGULIERE	219	3.2	2021	2021		Vente avec mise en concurrence (sur pied)
T	IRREGULIERE	123	6.4	2021	SUPP	Parties exploitables déjà traitées	
X	TAILLIS SIMPLE	140	2.7	2015	2021	PR-AC - Affouage, cessions	Délivrance

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

N°2020-040 : RESTAURANT LE SAINT PIERRE – ARRÊT DU BAIL COMMERCIAL A LA SAS LE ST PIERRE AU 1^{ER} JUILLET 2020

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la SAS LE ST PIERRE est en location gérance du restaurant le Saint Pierre depuis le 07 août 2018.

La commune a été contrainte de faire délivrer à la SAS LE ST PIERRE un commandement de payer par l'intermédiaire de Maître BISON le 30 avril 2020 aux fins de régler les loyers impayés ainsi qu'au congé sans offre de renouvellement qui a également été délivré le 29 mai dernier. Suite à cela, la SAS LE ST PIERRE a remis les clés du bâtiment dans la boîte aux lettres de la mairie le 23 juin 2020. La commune prend donc acte, en l'état, du départ et de la restitution des locaux par la SAS LE ST PIERRE. Madame le Maire rappelle néanmoins qu'aux termes du bail « la remise des clés ou leur acceptation par le propriétaire, ne portera aucune atteinte au droit de ce dernier de répéter contre le locataire le coût des réparations de toute nature dont le locataire est tenu suivant la loi et les clauses et conditions du bail, et telles qu'indiquées ci-après ».

Or, la SAS LE ST PIERRE n'a pas averti de la restitution des lieux afin de dresser un état des lieux contradictoire des locaux.

Dans ces conditions, Madame le Maire a établi celui-ci de manière unilatérale le 30 juin 2020 en présence des services techniques. L'état d'insalubrité des locaux a été constaté et une société de nettoyage va être mandatée pour intervenir sur place afin de remettre les locaux en état de propreté. Le coût des travaux nécessaires à la remise en état des lieux sera transmis à la SAS LE ST PIERRE.

En conséquence, la commune reprend possession du bâtiment et met néanmoins en demeure de régler la SAS LE ST PIERRE, la somme de 15 681.95 € au titre des loyers impayés.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'arrêt du bail commercial à la SAS LE ST PIERRE à compter du 1^{er} juillet 2020.**

N°2020-041 : ACCEPTATION DE DEVIS POUR LE NETTOYAGE DU RESTAURANT LE SAINT PIERRE

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SASU SF NETT'ECLAIR pour le nettoyage du restaurant le Saint Pierre suite au départ des anciens locataires/gérants.

Le montant du devis est de **1 680 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis ;**

N°2020-042 : ACCEPTATION DE DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UN VITRAGE CASSE A LA SALLE DES FETES

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise DE MICHELI concernant le remplacement d'un vitrage cassé à la salle des fêtes.

Le montant du devis est de **1 115 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis ;**

N°2020-043 : ACCEPTATION DE DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise DAVID TRACAZ STEPHANE pour le remplacement d'un poteau incendie.

Le montant du devis est de **2 900 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis ;**

N°2020-044 : ACCEPTATION DE DEVIS POUR LE RACCORDEMENT DE L'EGLISE EN ELECTRICITE

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BUGNON ELECTRICITE pour le raccordement de l'église de Belleville en électricité.

Le montant du devis est de **662 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer ce devis ;**

N°2020-045 : PARTICIPATION PLAN D'EAU DES HURTIERES 2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que de nombreux habitants de la commune profitent du plan d'eau des Hurtières pendant la saison estivale. C'est pourquoi il convient de participer aux frais inhérents à l'exploitation du plan d'eau des Hurtières situé sur la commune de Saint Alban d'Hurtières.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **Décide de verser une somme de 300 € à la commune de Saint Alban d'Hurtières dans le cadre d'une participation aux frais d'exploitation du plan d'eau des Hurtières ;**
- **Précise que cette dépense est à imputer au compte 6573 du budget 2020.**

QUESTIONS DIVERSES

AVENIR RESTAURANT

Suite au départ de la SAS LE ST PIERRE, plusieurs demandes de reprise ont été formulées : des demandes de rachat du fonds de commerce par des restaurateurs et une demande d'achat du bâtiment dans son ensemble. Les élus sont à l'écoute des offres mais privilégient une vente totale du restaurant.

EMPRUNT

Afin de financer de futurs travaux sur la commune, le conseil municipal envisage la réalisation d'un emprunt d'environ 150 000 €. Des démarches auprès de plusieurs banques sont prévues (Banque des Territoires, Crédit Agricole des Savoie, Crédit Mutuel...).

ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire a reçu des réclamations concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit, principalement de personnes âgées. Elle a bien pris note et insiste sur le fait que chaque demande sera étudiée. Les économies réalisées par ce système seront observées d'ici plusieurs mois. Il sera, à ce moment-là, le moment de juger de la continuité ou non de l'extinction nocturne.

MENAGE MAIRIE

L'entreprise M2D qui se charge du ménage hebdomadaire de la mairie, a décidé de stopper leur contrat à compter de fin juillet. Le conseil municipal va entamer les démarches pour trouver un autre prestataire.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN PAR M. JEANNOLIN MICHEL

Par courrier datant du 29 mai 2020, Monsieur Michel JEANNOLIN sollicite le conseil municipal pour l'achat d'une partie de la parcelle A 2321 appartenant à la commune. Le conseil municipal prend acte de cette demande et précise qu'une éventuelle vente du terrain demandé est conditionné :

- Au démontage, aux frais de Monsieur Jeannolin, de la partie de son entrepôt érigé sans autorisation situé sur la parcelle A 2313 côté autoroute, afin de restituer une bande de 4 mètres de large pour le passage de la future piste cyclable intercommunale comme convenu initialement ;
- A la conformité du permis de construire pour la réfection de son entrepôt ;

AMENAGEMENT DU ROND POINT SFTRF

Madame le Maire a rencontré M. GARESIO du conseil départemental pour connaître les possibilités d'aménagement du rond-point situé à l'entrée du village. Les services du département se sont engagés à faire un nettoyage du site en septembre pour que la commune puisse prévoir un aménagement ultérieur. Le conseil municipal pense notamment à faire participer les enfants du village pour soumettre des idées.

ASSOCIATION DE DANSE

L'association de danse de Madame Rosette Pesenti, actuellement domiciliée sur la commune de La Chambre va être transférée sur notre commune. A ce titre, les cours de danse auront lieu tous les mardis à compter de la rentrée de septembre à la salle des fêtes de Saint Pierre de Belleville. La salle sera prêtée gracieusement à l'association par la commune.

CHEMIN COMMUNAL DERRIERE LE LOTISSEMENT

Un échange de terrain est à l'étude au niveau du chemin communal derrière la maison de Mme MARTINS au lotissement le Pont de la Corbière.

SIPDH

Le syndicat des Hurtières a été dissout au début de l'année 2020. De ce fait, notre commune n'en faisant plus partie, il était prévu que le solde des comptes du SIPDH soit divisé entre les communes. Suite à une rencontre entre Madame le Maire et les élus du SIPDH, il apparaît que cela n'est plus possible.

SIAEP

Des devis d'étude par le cabinet BARON ont été transmis à la commune pour l'enfouissement des réseaux secs lors des travaux sur le réseau d'eau entre La Combe et le Châtelet. La commission travaux de la commune doit bientôt se réunir pour étudier le projet en attendant de nouvelles informations émanant du SIAEP.

PONT CHEMIN DE LA COMBE

Le petit pont en bois situé sur le chemin partant de La Combe pour aller à Belleville est en très mauvais état. Les employés communaux ont déjà changé des planches pour consolider le plancher. Il faudra prévoir de renforcer la main courante pour que le pont soit encore praticable. Le conseil municipal étudiera le remplacement du pont à compter de 2021.

FOODTRUCK

Madame le Maire a reçu une demande pour l'installation d'un foodtruck « poulet- frites » sur la commune à compter de l'automne prochain. Deux emplacements sont à l'étude : devant la salle des fêtes ou devant la salle d'office le long de la RD207.

ELECTIONS DU 10 JUILLET 2020

Le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués qui seront chargés d'aller voter pour les élections sénatoriales de septembre prochain. Il conviendra d'élire un délégué et trois suppléants.

DIVERS

- Une proposition d'aménagement du chemin des vernets pour relier le centre du village avec la route des Verneys, a été soumise au conseil municipal. Les élus doivent se rendre sur place pour étudier les possibilités d'aménagement.
- Monsieur le 1^{er} adjoint présente un devis de l'entreprise DEPANNAGE TP pour le remplacement d'un vérin sur la pelle mécanique. Il présente également un devis de l'entreprise SIMONINI pour l'équipement en sanitaire et douche du bâtiment des services techniques. Ces devis sont pour le moment en attente.